

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE.

Voici le texte d'une circulaire adressée par M. de Bismark au cabinet de Vienne sur la réorganisation de l'Allemagne :

« A Monsieur de Schweinitz, ministre de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à Vienne.

» Versailles, 14 décembre.

» Les traités, connus de Votre Excellence, entre les Etats sud-allemands et la Confédération du Nord, qui ont été conclus ici à Versailles avec la Bavière, Bade et Hesse, et à Berlin avec le Wurtemberg, ont reçu, dans les dernières délibérations qui ont eu lieu à Berlin, l'adhésion de tous les Etats intéressés, et ont pu être soumis aux diètes de l'Allemagne.

» Ce ne sont pas seulement les considérations pour la paix de Prague, par laquelle la Prusse et l'Autriche-Hongrie s'étaient entendues sur la manière dont elles envisageaient, à cette époque, l'organisation des affaires allemandes, c'est aussi le désir d'entretenir avec le puissant empire, notre voisin et ami, des relations répondant à la fois à notre passé commun et aux besoins des deux nations, qui m'a déterminé à exposer au gouvernement impérial et royal de l'Autriche-Hongrie notre point de vue relativement à cette nouvelle Constitution de l'Allemagne.

» Dans le traité du 23 août 1866 on avait exprimé la prévision que les gouvernements des Etats Allemands situés au sud du Mein formeraient une Confédération qui, tout en occupant une situation indépendante, contracteraient des liens nationaux plus étroits avec la Confédération du Nord.

» La réalisation de cette prévision restait abandonnée à ces gouvernements, car le traité de paix ne pouvait donner à aucune des deux parties contractantes le droit, ni leur imposer le devoir de faire des prescriptions aux Etats souverains du Sud sur leurs rapports entre eux. Les Etats du Sud ont négligé de réaliser les idées du traité de Prague. Quant à l'établissement des relations nationales avec l'Allemagne du Nord, prévu dans le traité, ces gouvernements l'ont tout d'abord effectué sous la forme du Zollverein et de conventions de garantie réciproque.

» Il était en dehors des prévisions humaines que, sous la pression du puissant développement imprimé au sentiment national allemand, par une attaque inattendue de la France, ces institutions dussent trouver leur complément et leur conclusion dans les traités constitutifs actuels et dans la création d'une nouvelle Confédération allemande. L'Allemagne du Nord ne pouvait être appelée à entraver ou à repousser ce développement, qui n'avait pas été provoqué par nous, mais qui était issu de l'histoire et de l'esprit du peuple allemand. Le

gouvernement impérial-royal, de son côté, n'attend pas et ne demande pas — nous en sommes assurés par les rapports de Votre Excellence — que les dispositions du traité de Prague doivent opposer des obstacles au développement fécond des pays allemands voisins. Le gouvernement impérial assiste à la nouvelle organisation, qui est en voie de s'accomplir en Allemagne, avec la juste confiance que tous les membres de la nouvelle Confédération germanique, et notamment le roi, notre très-gracieux maître, sont animés d'entretenir et de développer, entre l'Allemagne et l'empire voisin austro-hongrois, les relations amicales rendues nécessaires, pour les deux nations, par leurs intérêts communs et l'action réciproque de leur existence matérielle et morale. Les gouvernements fédérés ont, de leur côté, la confiance que la monarchie austro-hongroise sera animée des mêmes désirs.

» La satisfaction imminente des aspirations nationales et des besoins nationaux du peuple allemand donnera au développement ultérieur de l'Allemagne une stabilité et une sécurité qui pourront être saluées par toute l'Europe, et notamment par les voisins de l'Allemagne, non-seulement sans crainte, mais même avec contentement. Le libre essor des intérêts matériels, qui relie par tant de fils les pays et les peuples, exercera sur nos relations politiques une action bienfaisante.

» L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous pouvons l'espérer en toute confiance, se considéreront mutuellement avec les sentiments d'une bienveillance réciproque, et se tendront la main pour le développement de la prospérité et du bonheur des deux pays.

» Dès que les traités fondamentaux de la nouvelle Confédération auront été ratifiés par toutes les parties intéressées, je mettrai Votre Excellence en mesure de les communiquer à M. le chancelier.

» J'invite Votre Excellence à donner lecture de cette dépêche à M. le chancelier et à lui en laisser copie. » VON BISMARCK. »

Le Times, dans son dernier numéro, cherche à apprécier impartialement, d'après les informations les plus authentiques, la vraie situation des Allemands en France.

Il ressort de ses calculs que les armées du roi Guillaume auraient perdu, par le feu ou par les maladies, 300.000 hommes depuis leur entrée dans notre pays, que 100.000 autres seraient actuellement malades ou blessés, et qu'il ne resterait, en forces actives, que 600.000 hommes disséminés sur le vaste échiquier où se déroulent les opérations.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Intérieur à Préfets et Sous Préfets.

Bordeaux, 5 janv., 5 h. du s.

Le Gouvernement a reçu du général Fai-

therbe des détails qui donnent au succès de Bapaume une sérieuse importance.

Le 1^{er} janvier, l'armée du Nord a quitté les lignes de la Scarpe pour se cantonner devant Arras. Le 2, elle s'est mise en marche sur Bapaume, a enlevé Achiet-le-Grand et Behucourt. Une valeureuse attaque de Behagnies échoua; mais l'ennemi, se voyant tourné par Achiet, évacua Behagnies dans la nuit. Le 3 au matin, l'action a repris sur toute la ligne; nous avons enlevé successivement Lapigny, Fouvreuil, Fervilliers, Avesnes-les-Bapaume, Grieviers, Ligny et Tiloy. A 6 heures du soir, les Prussiens étaient repoussés du champ de bataille, couvert de leurs morts. De nombreux blessés restaient entre nos mains.

Hier, les troupes qui opéraient dans la bouche de la Seine ont été débusquées de la forêt de la Loude par des troupes ennemies très-supérieures, et malgré une vive résistance ont dû évacuer le château Robert et Bourte-noude.

On transmet de l'Orne une dépêche arrivée par ballon monté, annonçant que le bombardement des forts de l'Est continue, sans causer de pertes sérieuses d'hommes, ni dégâts matériels; l'esprit de Paris s'exalte loin de s'affaiblir.

LE HAVRE.

Un correspondant du Times, qui vient de visiter les fortifications établies autour du Havre, — fortifications qui sont armées de canons de marine en nombre considérable, — reconnaît et avoue qu'elles « rendent le Havre à peu près imprenable. »

D'un autre côté, on écrit du Havre au Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Ne craignez rien pour le Havre : comme Paris, il est imprenable, et le Havre a sur Paris cet immense avantage qu'il a la mer libre pour se ravitailler.

» On ignore généralement qu'il y a une quinzaine d'années, lorsqu'on démolit ses vieilles fortifications et la pauvre citadelle du cardinal de Richelieu, comme gênantes autant qu'inutiles, deux forts aussi puissants que le fort du Mont-Valérien, qui protège Paris, furent construits sur les hauteurs d'Ingouville : l'un défendant la rade, l'autre l'orient du Havre; ajoutez à cela de nombreuses chaloupes canonnières qui ne quittent plus la Seine et qui croisent leurs feux avec ceux des forts, et d'une armée patriotique de 60.000 hommes casernée en ville et dans les forts; alors vous comprendrez que notre situation n'a absolument rien à redouter de MM. les Prussiens. Nous nous moquons d'eux. »

LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

M. H. de la Biliais, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, a adressé au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

» J'ai été nommé par le suffrage universel

membre du Conseil général pour le canton de Machecoul, malgré les intimidations et les violences de l'administration impériale; il m'appartient donc, plus qu'à tout autre, de protester, au nom des intérêts de ceux qui m'ont choisi librement, contre une mesure qui porte préjudice à leurs droits imprescriptibles que j'ai mission de défendre.

» Toutes les fois que le Gouvernement de la défense nationale a fait un appel au Conseil général, il a été assuré de son concours; mais aujourd'hui qu'une délégation de ce Gouvernement porte atteinte à toutes nos libertés et outre-passe ses droits, mon devoir est de protester, comme Français et au nom des électeurs qui m'ont confié un mandat. Je ne suppose même pas qu'il puisse se présenter un homme honorable capable d'usurper une situation qui m'appartient légalement et par la volonté du peuple.

» L'arbitraire, toutefois, ne lassera pas mon patriotisme; les hommes de cœur qui m'ont donné déjà des témoignages de leur confiance m'appellent à l'honneur de marcher avec eux contre les ennemis de la France.

» Sans jeter un regard en arrière, je les suis, monsieur le ministre, certain qu'au jour du danger chacun de nous saura faire son devoir et montrer ce que valent les Bretons qui se battent pour la patrie avec l'aide de Dieu.

» Veuillez, monsieur le ministre, agréer l'expression de ma considération distinguée.

» Henri DE LA BILIAIS,

» Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure.

» Nantes, 1^{er} janvier 1870. »

ASSASSINAT DU MARÉCHAL PRIM.

On écrit de Madrid, le 28 décembre, au Courrier de la Gironde :

Le général Prim est sorti de la Chambre des députés, où il venait de prononcer un discours dans lequel il a annoncé qu'il serait probablement chargé par le futur roi de former un nouveau ministère, car ses collègues et lui allaient donner leur démission le 31 de ce mois. Il est monté dans son coupé à 6 h. 1/4 du soir avec ses aides de camp MM. Moya et Naudin. Il est arrivé à 6 h. 1/2 au bout de la rue du Farco où son cocher a trouvé deux voitures de place qui stationnaient, placées presque au milieu de la rue, l'une tournée du côté de la rue d'Alcala, presque en face du palais du ministère de la guerre; l'autre était tournée vers le côté opposé.

Il y a eu forcément un moment d'arrêt pendant lequel trois hommes vêtus de blouses et de manteaux ont tiré sur le général Prim et sur ses deux aides-de-camp huit coups de revolver presque à bout portant.

Les balles ont cassé les vitres dont les éclats ont ensanglanté la figure du général, brisé la main de M. Naudin, le petit doigt de la main gauche du général Prim, le troisième doigt

de sa main droite, et la canne qu'il tenait à la main.

En ce moment, M. Naudin s'est jeté à bas du coupé et a dit au général : « On tire sur nous, général, descendez. » Au même instant, un des assistants, armé d'un tromblon (fusil court et dont le canon se charge avec dix ou douze balles), a tiré sur le général à bout portant et lui a brisé l'épaule gauche, qui a reçu huit balles. Les grains de poudre ont brûlé la figure du général.

Les cochers de louage, qui, jusqu'au moment fatal, ignoraient le rôle qu'on leur faisait jouer, ont donné des coups de fouet à profusion aux trois assassins. Ces derniers ont pris la fuite par le Prado, sont montés à cheval et se sont échappés ventre à terre dans une direction inconnue. La police court après eux.

Les chevaux du général Prim, effrayés par l'explosion du tromblon, ont pris la course et, culbutant une des deux voitures de louage, sont arrivés à fond de train dans la cour du palais du ministère de la guerre où le général est descendu.

M. Naudin était couvert de sang à cause de l'hémorragie qui s'est déclarée. M. Moya a un doigt brisé. Le général a pu monter les escaliers en s'appuyant sur sa main droite, dont un doigt était emporté. Il a laissé des traces de sang sur toute la rampe et les marches de l'escalier.

En arrivant dans les appartements, le général a trouvé sa dame qui venait au-devant de lui. Il lui a dit qu'il était seulement blessé légèrement.

Des médecins sont accourus. M. Valentin a lavé le sang des blessures et M. Lozano a enlevé les doigts brisés. L'énorme blessure de l'épaule contenait huit balles dont sept ont été extraites vers deux heures du matin. La huitième est entrée trop profondément pour être extraite facilement.

Le général n'a pas perdu un seul instant son sang froid. Il est, dit-on, très affecté. On m'a assuré que le conseil des médecins a déclaré que les blessures ne sont pas mortelles, quoique graves. Les vitres de la voiture ont heureusement amorti le coup, sans quoi il serait déjà mort.

Quoique M. Naudin eût une main fracassée, il l'a enveloppée avec son mouchoir, et il est resté dans l'antichambre du général jusqu'à l'arrivée des personnes qui, en grand nombre, sont accourues au palais du général. M. Naudin a perdu beaucoup de sang avant de vouloir se retirer.

L'ex-amiral Topete est accouru auprès du général Prim. Il a pris provisoirement le ministère de la guerre et le portefeuille des affaires étrangères.

Ja n'ai pas besoin de vous dire l'émoi causé à Madrid par l'explosion des instincts féroces de trois assassins. Il n'y a pas de parti politique dans cet acte. Ces trois assassins sont le bras qui frappe aux ordres d'autres personnes cachées et qu'on recherche en ce moment.

On a arrêté tous les gens suspects.

Le duc d'Aosta est en mer. Il n'arrivera au port de Carthagène avec la frégate *Prince-Humberto* et le ministère de la marine d'Italie que le 30 courant.

En ce moment je ne puis vous dire qui remplacera le général Prim, qui naturellement ne

peut aller recevoir le roi à Carthagène. Je puis seulement vous assurer qu'on craint un événement grave à Carthagène. On a envoyé les plus fins limiers de la police de Madrid (qui ne le sont guère), et quatorze mille hommes de troupes.

A Madrid on fait la visite des maisons non louées sur tout le parcours que suivra le cortège royal, depuis les Cortès jusqu'au palais du roi, situé à la place d'Orient.

A ces tristes détails je n'ajouterai que quelques mots : je crains que l'attentat d'hier ne soit le prélude d'événements plus graves.

Quoiqu'il arrive, je serai à mon poste, mais pour la première fois de ma vie je porterai dans ma poche une paire d'arguments *ad hominem*. On ne sait pas ce qui peut arriver le 31 et le 1^{er}. Un homme prévenu en vaut deux.

A Madrid il y a trois pouces de neige.

M. Topete ira à Carthagène recevoir le roi. M. Ayala est nommé ministre des colonies.

On croit que l'Andalousie, l'Aragon, la Catalogne et les provinces basques vont s'insurger le 28 de ce mois, jour du débarquement du roi.

PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE.

CROIX LUMINEUSE.

On lit dans *l'Ordre et la Liberté*, de Caen :

Le jeudi 8 décembre, à 6 heures 40 minutes du soir, les habitants de la côte nord du Calvados ont été témoins d'un halo lunaire très-remarquable. De l'aveu des marins ayant trente années de navigation, jamais pareil phénomène n'est apparu à leurs yeux.

Autour de la lune, dans les sens vertical et horizontal parfaits, est apparue une croix lumineuse à contours et arêtes vives géométriquement arrêtées. Au centre de la croix se détachait le disque brillant de l'astre parfaitement circulaire; l'ombre de ses montagnes figurait merveilleusement l'image d'une tête humaine sensiblement penchée vers l'Est. La planète Jupiter brillait de son éclat le plus vif au-dessus de la croix; un nuage obscur, isolé, à bords lumineux et frangés, semblait faire socle. Les flots de la mer, d'un calme parfait, réfléchissaient le phénomène en splendide image étincelante et diamantée, du large à la rive.

La durée du phénomène, dans toute sa splendeur, a été de 50 minutes. Les bras de la croix, s'affaiblissant graduellement de la partie externe jusqu'à la partie moyenne, se sont résolus en une ligne lumineuse. Puis l'arbre vertical a disparu de la même manière. La durée totale du phénomène a été de 140 minutes environ.

A Bretteville-le-Rabet, distant de 55 kilomètres de la mer, le phénomène a été observé. Tous les habitants de la côte peuvent justifier la description ci-dessus aux yeux de ceux qui la croiraient exagérée.

Astronomiquement, il s'est produit à l'est de la constellation le Bouvier.

Un halo lunaire est produit par l'interposition, entre la terre et la lune, d'un nuage très-léger, dans lequel la vapeur d'eau, sous l'influence d'une basse température, se transforme en gouttes congelées. Chacune de ces gouttes décompose la lumière, et produit généralement une série d'arcs concentriques du disque de l'astre.

Pour concevoir ce halo croicifère, on peut admettre l'existence de deux nuages, l'un ver-

tical et l'autre horizontal à des distances inégales. Le premier, résultant de l'évaporation rapide des eaux de la mer, qui produisent chacun des *stratus* que l'on observe au dessus de l'eau après le coucher du soleil; le second, beaucoup plus élevé, poussé par un vent léger, et tous deux se transformant en gouttes congelées dans leurs parties les plus condensées. On conçoit alors la formation de deux bandes orthogonales jouant le rôle de deux prismes perpendiculaires entre eux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Contrairement à divers bruits qui ont couru, M. Gambetta n'a point quitté et ne songe pas à quitter Bordeaux.

UN AUDACIEUX COUP DE MAIN.

MM. Cassener et de Chabrilat, officiers aux francs-tireurs de Paris, arrivés l'autre jour à Nogent, s'informent s'il y a des ublans dans la ville; on répond que cinq cuirassiers bleus viennent de partir dans telle direction. Nos deux officiers s'élançant à leur poursuite. A la Fourché, ils apprennent que les cavaliers viennent de passer et qu'ils ont disparu par un chemin vicinal qui leur est indiqué. Les deux francs-tireurs continuent leur poursuite, et près d'une ferme, la Cour-aux-Loups, ils rencontrent une femme : c'était la propriétaire.

— Des Prussiens sont entrés chez vous, lui dit l'un d'eux d'un ton impératif.

La fermière, effrayée, balbutia quelques mots; mais à la vue d'un revolver, elle déclare qu'ils sont à déjeuner. A cet aveu, les deux francs-tireurs se dirigent vers la salle qui leur avait été désignée, et, le revolver au poing, y entrent résolument.

— Pas un mot, pas un mouvement, dit l'un d'eux, ou vous êtes morts! la maison est cernée.

Le chef se lève pour saisir son arme; mais à ce moment une balle l'étend raide mort aux pieds de la table sous laquelle se cachent les autres cavaliers.

Il va sans dire qu'ils ont été faits prisonniers et emmenés bel et bien garrottés à Nogent.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Au milieu des misères du temps, il survient parfois quelques-uns de ces faits qui vous dérideraient, si l'on pouvait être à un autre sentiment qu'à celui de la tristesse. Voici un de ces faits; il s'est passé, nous assure-t-on, dans notre contrée, et est daté de Monnaie.

« Un cultivateur de cette commune venait de tuer son cochon. Tout-à-coup les Prussiens sont signalés. Comment faire pour sauver l'animal de la rapacité et de la dent de l'ennemi, qui adore, comme on le sait, la viande de porc? Notre cultivateur a bien vite imaginé un moyen.

« Il décroche son cochon, le dispose dans son lit, l'affuble d'un bonnet de coton, place au pied du lit deux chandelles allumées, ferme soigneusement les volets de la chambre et attend.

« Bientôt arrive un groupe de Prussiens; ils

ouvrent la porte, mais voyant tout cet appareil de mort, se retirent en disant :

« — Français, *capout* (mort).

« Ils referment discrètement la porte, s'en vont chercher fortune ailleurs. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le bataillon sédentaire de la garde nationale se réunira dimanche prochain, à une heure sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour la reconnaissance du commandant et du porte-étendard.

Le rappel sera battu dans chaque compagnie à midi.

On nous communique la note suivante :

Il est à Saumur un lieu où l'on souffre, où l'on meurt davantage, où les secours manquent davantage :

L'ambulance du Château, pleine de varioleux. C'est loin, c'est haut, c'est contagieux. On y va moins. Il a fallu changer les religieuses qui mouraient par d'autres plus âgées. Le linge manque. Quand un homme est devenu cadavre, un autre malade prend souvent place sur les mêmes draps qu'on ne peut laver.

Femmes de Saumur, ayez pitié des fils qui meurent loin de leurs mères. Envoyez des draps, des chemises, des linges, des couvertures, du vin, du bouillon. Envoyez ce que vous pourrez.

Un détachement de la garde mobilisée de notre département, fort de 150 hommes environ, et formant une compagnie d'éclaireurs-chasseurs de Maine et Loire, a quitté Angers mercredi dans l'après-midi, pour aller occuper un poste de combat.

Cette compagnie, parfaitement équipée et armée de chassepots, est placée sous les ordres de M. le capitaine Leblanc.

Mardi soir, un ballon est passé au-dessus d'Angers, se dirigeant vers l'ouest.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

En vente au Bureau du Journal :
LA PROPHÉTIE DE BLOIS
AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS,
Par M. l'abbé RICHARDEAU, aumônier des Ursulines de Blois, ancien professeur de théologie.

SERVICE
DANS LES PLACES DE GUERRE
ET
VILLES DE GARNISON
NOUVELLE ÉDITION.
SERVICE EN CAMPAGNE.
SERVICE INTÉRIEUR.
COURS DE MARECHALERIE
P. GODET, imprimeur-Libraire.

P. GODET, propriétaire-gérant.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DURAND
Armurier à Saumur,
Informe sa clientèle qu'il vient de recevoir de fabrique une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.
Le tout à très-bon compte.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

VENTE

DE

COKE ET CHARBONS.

Le Directeur de l'Usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1^{er} janvier 1871, des arrangements sont pris pour la vente du coke en détail, soit à l'usine à gaz, soit à domicile.

Pour propager l'emploi de ce combustible et rendre son usage plus économique et agréable, l'Usine tiendra, à la disposition des abonnés, des foyers faits sur les modèles de la compagnie parisienne, ainsi que des ouvriers pour les fixer dans les cheminées ordinaires.

Ce mode de chauffage est le plus économique, attendu qu'il ne dépense pas 25 à 30 centimes par jour, pour un feu, et pour obtenir une chaleur très agréable et sans odeur.

Il espère, par l'exactitude du service, l'excellente qualité du coke et l'extrême bon marché de ce combustible, reconquérir sa nombreuse clientèle d'autrefois.

L'on traitera, pour des quantités importantes, à des conditions très-avantageuses, de manière à laisser aux marchands qui désirent revendre, un bénéfice raisonnable sur la vente, soit dans la ville, soit dans les environs.

On trouvera également à l'Usine à gaz, en gros et en détail, toute espèce de charbons de terre, 1^{re} qualité, garanties de provenance anglaise.

Charbons pour forge, sans mélange de qualités inférieures.

Antracites pour fours à chaux.

Charbons pour vapeur.

Charbons pour usages domestiques.

S'adresser directement, pour tous renseignements, à l'Usine à gaz.

Saumur, P. GODET, imprimeur.